

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2018

Etaient présents : Sylvie LANDELLE, Hervé DELALANDE, Christian RAIMBAULT, Hervé LHOTELLIER, Michel FORTUNE, Gérard GOISBAULT (Suppléant de Nicole BOUILLON), Christian GRIVEAU, Xavier POTTIER, Yannick COQUELIN, Fabien ROBIN, Roger GOBE, François SAINT (Suppléant de Roger NEVEU), Serge TEXIER (Suppléant d'Andony DESOJANAR).

Etaient absents : Damien RICHARD, Sandrine BOUTTIER, François ZOCCHETTO, Françoise GAUCHOTTE.

Etaient excusés : Denis MOUCHEL.

Assistaient également à la réunion : *Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière du Syndicat*
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats
Arnaud THOMY : Apprenti au SB VICOIN

Secrétaire de séance : Roger GOBE

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Les participations des communes représentent 115 312 €. Concernant la dette du syndicat, le capital remboursé en 2017 était de 6 268,89 € et les intérêts payés s'élèvent à 277,48 €.

Dépenses de fonctionnement :	124 721,24 €
Recettes de fonctionnement :	139 336,49 €
D'où un excédent de fonctionnement :	+ 14 615,25 €

Dépenses d'investissement :	291 452,23 €
Recettes d'investissement :	321 118,78 €
D'où un résultat d'exercice :	+ 29 666,50 €
Excédent reporté	+ 124 170,33 €
D'où un excédent d'investissement:	+ 153 836,83 €

M. le Président se retire pour le vote du Compte administratif.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE sous la présidence de M. FORTUNE, Vice-président.

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 aux chiffres suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				124 170,33		124 170,33
Opérations de l'exercice	124 721,24	139 336,49	291 452,23	321 118,78	416 173,47	460 455,27
Totaux	124 721,24	139 336,49	291 452,23	445 289,11	416 173,47	584 625,60
Résultats de clôture		14 615,25		153 836,88		168 452,13
Restes à réaliser			60 000,00		60 000,00	

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

II - COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2017,

Considérant que les résultats du compte de gestion 2017 de M. le Trésorier sont identiques à ceux du Compte Administratif de l'exercice 2017,

Il est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

- D'approuver le compte de gestion du Syndicat de Bassin du Vicoin, dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier.
- De déclarer que le compte de gestion du Syndicat de Bassin du Vicoin, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III - REPRISE DES RESULTATS 2017

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Excédent de fonctionnement de..... 14 615,25 €
Excédent d'investissement de 153 836,83 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

En dépense : 60 000,00 €
En recette : 0,00 €

Il est proposé :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement en investissement pour financer les travaux d'investissements
- de reprendre l'excédent d'investissement
- de reprendre les restes à réaliser

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

- de reprendre au budget primitif 2018 les résultats de l'exercice 2017
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

IV - BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Le Président expose le rapport suivant :

Le budget 2018 est voté par chapitre et inclut les restes à réaliser et les résultats de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- d'adopter le budget primitif 2018 comme résumé ci après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	171 863,00	521 028,08
RECETTES	171 863,00	521 028,08

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

V - PROJET SUR LA BIODIVERSITE - ZONE HUMIDE A AHUILLE

Suite à la délibération du 31 octobre 2017, Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Syndicat a répondu à un appel à projet lancé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur la biodiversité.

Le projet présenté par le SB Vicoin qui portait sur la gestion expérimentale d'une zone humide latérale de tête de bassin versant pour la biodiversité : la zone de la Friche à AHUILLE, a été retenu par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau.

Ce projet est estimé à 22 500 euros, il sera subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau.

Il est proposé que le Syndicat prenne la totalité du reste à charge après subvention. Aucune participation financière ne sera demandée à la commune d'AHUILLE.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 3 abstentions :

- Approuve que le Syndicat règle la totalité du reste à charge après subvention de l'AELB ;
- Charge Monsieur le Président de régler toutes les formalités et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Secrétaire,
Fabien ROBIN



Le Président,
Christian RAIMBAULT

